

Département de LOT et GARONNE

Commune de VILLENEUVE SUR LOT (47300)



ENQUÊTE PUBLIQUE

Du 17 janvier 2023 au 31 janvier 2023 inclus

RELATIVE

AU DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC RUE SULLY -18 AVENUE DU
M^{ai} LECLERC

DESAFFECTATION ET ALIENATION D'UNE PARTIE DU CHEMIN RURAL
LIEU-DIT « VIEUX SOUBIROUS»

VILLENEUVE SUR LOT

RAPPORT - CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Destinataires :

- Monsieur le Maire de VILLENEUVE SUR LOT
- Monsieur le Sous-préfet de VILLENEUVE SUR LOT
- Archives

Commissaire enquêteur
Mme Sylvie RIVIERE

SOMMAIRE

A/ GENERALITES

Objet de l'enquête publique
Contexte réglementaire

B/ COMPOSITION ET DESCRIPTIF DU DOSSIER

Composition du dossier
Descriptif du dossier

C/ ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE

Organisation de l'enquête
Déroulement de l'enquête
Observations recueillies durant l'enquête

D/ CONCLUSIONS

Sur dossier séparé annexé :

CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

ANNEXES ET PIÈCES JOINTES

Annexes : Les annexes sont nécessaires à la compréhension du dossier et sont indissociables.

- PV des observations

Pièces jointes : Les pièces jointes sont remises à l'autorité organisatrice de l'enquête pour être jointes aux pièces justificatives du dossier et ne sont pas annexées au rapport.

- 1 : Extrait des délibérations du conseil municipal N°139 en date du 12 décembre 2022
- 2 : Extrait des délibérations du conseil municipal N°140 en date du 12 décembre 2022
- 3 : Arrêté municipal N°1328/2022 du 14 décembre 2022
- 4 : Arrêté Municipal N°13291/2022 du 14 décembre 2022
- 5 : Désignation du Commissaire enquêteur
- 6 : Certificat d'affichage de l'Arrêté Municipal
- 7 : Publicité dans les journaux locaux
- 8 : PV des observations recueillies pendant l'enquête
- 9 : Registre d'enquête

A / GENERALITES

Objet de l'enquête publique

Déclassement d'une partie du domaine public.

La municipalité de VILLENEUVE SUR LOT a décidé de soumettre à la consultation de ses administrés :

- Le déclassement d'une partie de la voirie appartenant au domaine public de la commune située sur les parcelles EN413 et EN 438.
- La désaffectation et aliénation d'une partie du chemin rural lieu-dit « Vieux Soubirous »

A cet effet, une enquête publique a été diligentée du 17 janvier 2023 au 31 janvier 2023 inclus, conformément aux l'arrêtés du maire.

Contexte réglementaire

Le projet d'intégration dans le domaine privé communal de parcelles est soumis à enquête publique conformément :

- au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-21,
- au Code de la voirie routière et notamment les articles L.141-1, L.141-4, et suivants,
- le code des relations entre l public et l'administration et notamment les articles L134-1 et R134-5 et suivants,
- à la Loi n° 83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement,
- à la loi 2004-1343 en date du 9 Décembre 2004 portant simplification du droit,
- à la Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement (Loi ENE),
- au Décret n°2015-955 du 31 juillet 2015,
- à l'extrait des délibérations du conseil municipal N°139 en date du 12 décembre 2022
- à l'extrait des délibérations du conseil municipal N°140 en date du 12 décembre 2022
- à l'arrêté municipal N°1328/2022 du 14 décembre 2022
- à l'arrêté Municipal N°11329/2022 du 14 décembre 2022

B / COMPOSITION ET DESCRIPTIF DU DOSSIER

Le dossier se décompose en deux dossiers :

- Déclassement d'une partie du domaine public sur les parcelles E413 et EN 438 situées 18 avenue du Maréchal LECLERC et Rue SULLY d'une surface d'environ 60m²



- Désaffectation et aliénation d'une partie du chemin rural situé lieu-dit « Vieux soubrioux » référencé sous les N° AH 116 et 117 d'une surface d'environ 180m²



Composition du dossier

Etabli par le service patrimoine de la mairie de VILLENEUVE SUR LOT, le dossier comprend :

Les pièces administratives :

- la copie des 2 délibérations en date du 12 décembre 2022 prescrivant le lancement d'une enquête publique pour le déclassement
- la copie des 2 arrêtés Municipaux en date du 14 décembre 2022 prescrivant l'enquête publique,

Les pièces techniques :

- les justificatifs concernant la publicité de l'enquête (coupure de presse)
- Une présentation des projets avec les extraits cadastraux et photos
- Les courriers recommandés avec AR concernant les notifications individuelles du dépôt du dossier à la mairie aux propriétaires des parcelles jouxtant les projets.
- Les DICT permettant de visualiser la présence ou non de réseaux.

Descriptif du dossier

Déclassement d'une partie du domaine public Avenue du maréchal LECLERC - Rue SULLY

Dans le cadre de son projet d'extension et de rénovation de sa pharmacie, la SC PAULO doit, conformément aux exigences du PLUi, envisager la création de 14 places de stationnement supplémentaires.

Elle souhaite acquérir une surface d'environ 60 m² du domaine public situé à proximité de son établissement.

La commune a choisi de déclasser par anticipation la partie du domaine public concerné par ce projet.

Désaffectation et projet d'aliénation d'une partie d'un chemin rural

Le chemin rural concerné n'est plus repérable et obstrué depuis de nombreuses années.

L'usage de la partie concernée par l'enquête sert uniquement de voie d'accès aux propriétaires Mme PLAGES Mathilde et M FAUCHIE Mickael.

Ces propriétaires souhaitent faire l'acquisition de cette emprise leur permettant de sécuriser leur propriété et de remédier aux écoulements d'eaux pluviales en direction de leur habitation.

C / ORGANISATION et DEROULEMENT de l'ENQUÊTE

Organisation de l'enquête

Désignation du Commissaire Enquêteur

J'ai été désigné en qualité de Commissaire enquêteur par les Arrêté Municipaux N°1328 et 1329/2022 du 14 décembre 2022 de Monsieur le Maire de VILLENEUVE SUR LOT.

Prise de connaissance du dossier

Les dispositions à prendre pour l'organisation de l'enquête ont été définies lors d'une réunion qui s'est tenue le 12 décembre 2022 au service patrimoine en mairie de VILLENEUVE SUR LOT.

Nous avons défini les dispositions à prendre pour l'organisation de l'enquête publique, et j'ai pu prendre connaissance des dossiers qui m'ont été transmis.

L'information du Public

Préalablement à l'ouverture de l'enquête, l'affichage de l'avis d'enquête en Mairie de VILLENEUVE SUR LOT ainsi qu'à proximité des sites concernés a été réalisé dans les délais prévus à l'article 8 des arrêtés de Monsieur le Maire.

J'ai pu constater la conformité de l'affichage à chacune de mes permanences, l'affichage est resté en place jusqu'à la fin de l'enquête publique.





Affichage mairie

La publicité légale faisant connaître l'ouverture de cette enquête a été publiée dans la rubrique « annonces légales » du journal « SUD OUEST » le 29 décembre 2022, du journal « LA DEPECHE DU MIDI » le 28 décembre 2022 ainsi que sur le site internet de la commune.

Les dossiers sont consultables sur le site de la mairie de VILLENEUVE SUR LOT rubrique mon quotidien, avis d'enquête publique.

Une adresse mail est également mise à disposition du public :
patrimoine@mairie-villeneuve-sur-lot.fr

Les notifications individuelles du dépôt du dossier à la mairie aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise des projets ont été faites dans les délais réglementaires et sont insérées aux dossiers.

Déroulement de l'enquête

L'enquête publique s'est déroulée sur une période de 15 jours consécutifs du 17 janvier 2023 inclus.

Ouverture de l'enquête

Les dossiers concernant le déclassement d'une partie du domaine public situé Avenue du maréchal LECLERC - Rue Sully , la désaffectation et le projet d'aliénation d'une partie du chemin rural lieu-dit « Vieux Soubirous » ainsi qu'un registre d'enquête publique, côté et paraphé par mes soins, ont été mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête à la mairie de VILLENEUVE SUR LOT, service patrimoine, 17 janvier au 31 janvier 2023 inclus, pendant les jours ouvrables, aux heures suivantes :

- de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 du lundi au vendredi,
- de 9h00 à 12h00 le samedi,

afin que chacun soit en mesure d'en prendre connaissance et de consigner ses observations.

Réception du public

Je me suis tenue à la disposition du public aux dates et heures fixées en application de l'article 5 des arrêtés Municipaux du 14 décembre 2022, soit :

- le mardi 17 janvier 2023 de 8h30 à 11h30,
- le mardi 31 janvier 2023 de 15h00 à 17h00.

La salle des mariages préservant la discrétion des entretiens a été mise à ma disposition.

L'enquête s'est déroulée de façon très satisfaisante, dans un climat serein avec l'assistance du service patrimoine.

Clôture de l'enquête

Conformément à l'article 6 des arrêtés Municipaux, j'ai clos le registre à la fin de l'enquête, le mardi 31 janvier 2023 à 17h. J'ai adressé par courriel le 6 février 2023 à Monsieur la responsable du service patrimoine, le procès-verbal de synthèse des observations écrites et orales faites pendant l'enquête.

Commentaires

Le dossier présenté à l'enquête publique par la commune de VILLENEUVE SUR LOT est complet, l'information du public a été conforme et l'enquête s'est déroulée dans de bonnes conditions.

Observations recueillies pendant l'enquête publique

Dans la période du 17 au 31 janvier 2023, le choix fait par la Municipalité de VILLENEUVE SUR LOT, concernant :

. Le projet de déclassement d'une partie du domaine public de la commune a fait l'objet d'un mail annexé au registre d'enquête.

. Le projet de désaffectation et d'aliénation d'une partie du chemin rural lieu-dit « Vieux Soubirous » a fait l'objet d'une demande de renseignements sur le registre d'enquête prévu à cet effet.

Il n'a pas été formulé d'observation orale, je n'ai pas reçu de courrier au siège de l'enquête, c'est-à-dire à la mairie de VILLENEUVE SUR LOT

Observation Avenue du Maréchal LECLERC - Rue Sully

Association Villeneuvois à vélo

L'association Villeneuvois à vélo attire l'attention de Mme le commissaire enquêteur concernant la réglementation en vigueur (arrêté du 30 juin 2022 relatif à la sécurisation des infrastructures de stationnement des vélos) le projet d'extension et de rénovation de la pharmacie LAFAYETTE doit comporter 10% de places de vélos sécurisées soit 6 places de stationnement vélo pour 56 places de stationnement véhicules

Commentaire du commissaire enquêteur :

Cette remarque n'entre pas dans le champ de l'enquête publique en cours.

Toutefois, je préconise au porteur de projet de prendre en compte cette observation dans les travaux d'aménagement du futur site.

D/ CONCLUSIONS

Les conclusions de la présente enquête font l'objet d'un dossier séparé, annexé au présent rapport. Conformément à l'article 6 des arrêtés municipaux du 14 décembre 2022 le dossier d'enquête, le registre, le présent rapport, les conclusions, l'avis et les annexes sont transmis à Monsieur le Maire de VILLENEUVE SUR LOT.

Fait à AGEN 10 février 2023

Le Commissaire enquêteur



Sylvie RIVIERE

Département de LOT et GARONNE

Commune de VILLENEUVE SUR LOT (47300)



ENQUÊTE PUBLIQUE

Du 17 janvier 2023 au 31 janvier 2023 inclus

RELATIVE

AU DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC RUE SULLY -18 AVENUE DU
Moi LECLERC

DESAFFECTATION ET ALIENATION D'UNE PARTIE DU CHEMIN RURAL
LIEU-DIT « VIEUX SOUBIROUS»

VILLENEUVE SUR LOT

CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Destinataires :

- Monsieur le Maire de VILLENEUVE SUR LOT
- Monsieur le Sous-préfet de VILLENEUVE SUR LOT
- Archives

Commissaire enquêteur
Mme Sylvie RIVIERE

CONCLUSIONS ET AVIS

A l'issue de l'enquête on peut en établir le bilan suivant :

L'enquête publique, consécutive à la volonté du Conseil Municipal d'une part de :

Déclasser par anticipation une partie du domaine public Avenue du maréchal LECLERC - Rue SULLY à la demande de la Société SC PAULO permettant la réalisation de 14 places de stationnement sur surface d'environ 60m².

et d'autre part de procéder à la désaffectation et l'aliénation d'une partie du chemin rural lieu-dit « Vieux Soubirous » d'environ 180 m² répondant à la demande de Mme PLAGES Mathilde et de M FAUCHIE Mickael,

Le dossier présenté à l'enquête, clairement établi par les services de la mairie de VILLENEUVE SUR LOT comprend toutes les pièces requises par la réglementation en vigueur.

La communication de cette enquête publique a été parfaitement effectuée,

Un avis d'enquête a été affiché en Mairie ainsi que sur les sites concernés.

Une parution dans les journaux « Sud-ouest » et « La dépêche du midi »

Les propriétaires riverains ont été informés de la tenue de l'enquête publique dans les délais légaux.

Pendant le déroulement de l'enquête publique où chacun a pu prendre connaissance du dossier déposé en Mairie de VILLENEUVE SUR LOT, siège de l'enquête, les projets ont fait l'objet d'une observation écrite (mail), d'une demande de renseignement auprès du commissaire enquêteur sur le registre ouvert à cet effet.

Sur le plan administratif : l'enquête s'est déroulée conformément à la réglementation et aux prescriptions de l'arrêté de Monsieur le Maire.

En conséquence:

- Vu les arrêtés N° 1328/2022 et N° 1329/2022 de Monsieur le Maire de VILLENEUVE SUR LOT en date du 14 décembre 2022 et les textes réglementaires régissant l'enquête,
 - Sur le plan technique : rien ne semble pouvoir être motif à s'opposer aux transferts projetés, les DICT jointes au dossier ne font pas apparaître la présence de réseaux dans l'emprise du projet.
 - Vu le dossier joint déposé en mairie pendant la totalité de la durée de l'enquête, et du rapport joint.
 - Un bornage devra être réalisé en amont au déclassement.

- Déclassement par anticipation du domaine public Avenue du Maréchal LECLERC

J'émet un AVIS FAVORABLE:

Au déclassement par anticipation du domaine public Avenue du Maréchal LECLERC

- Déclassement d'une partie du chemin rural lieu-dit « Vieux Soubirous »
 - La continuité du chemin n'existant pas à ce jour, la proposition de transfert n'a pas d'impact négatif au niveau de l'intérêt général.
 - Le chemin ne fait pas partie du plan départemental des randonnées
 - Un bornage devra être réalisé en amont au déclassement.

J'émet un AVIS FAVORABLE:

Au projet de désaffectation et d'aliénation d'une partie du chemin rural lieu-dit « Vieux Soubirous »

Fait à Agen, le 10 février 2023,
Le Commissaire enquêteur,

